



Commission Exécutive du 13 mai 2013 Approbation et publication des comptes

RESOLUTIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

1^{ère} Résolution : Approbation des comptes annuels

La Commission Exécutive, décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 (bilan, compte de résultat) tels qu'ils leur ont été présentés. En conséquence la Commission Exécutive donne quitus au Secrétaire à la Politique Financière pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

2^{ème} Résolution : Affectation du résultat

La Commission Exécutive, a constaté que le résultat de l'exercice clos au 31/12/2012 est déficitaire pour un montant de 1 377,61 € qui vient en diminution du report à nouveau excédentaire.

3^{ème} Résolution : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessous adoptées.